



RAPPORT ANNUEL

du service public de prévention
et de gestion des déchets

2020



SOMMAIRE

Mot du Président	3
------------------------	---

COMPÉTENCES ET STRUCTURE DU SYNDICAT

Composition du SDEDA	5
Obligations des collectivités en matière de déchets	5
Représentation des collectivités membres	6
Agenda 2020 des comités syndicaux	6
Les élus et délégués au 31 décembre 2020	7
Compétences statutaires du SDEDA.....	8
Éléments financiers généraux	8
Dépenses et recettes réelles de l'exercice 2020	9
Organigramme du SDEDA	9

ORGANISATION DU TRAITEMENT

Marché de prestations de service	11
Mutualisation de la TGAP sur les OMr	11
Prix du traitement 2020	12
Exutoires : localisation et tonnages	14
Filières de valorisation des emballages et papiers	15
Extension des consignes de tri	15
Contrats de valorisation	16
Caractérisations	17
Unité de Valorisation Énergétique - Valaubia	18

COMMUNICATION - PRÉVENTION

Prévention dans les écoles.....	21
Renouvellement des outils et supports d'animations	21
Formations.....	21
Semaine Européenne de Réduction des Déchets	22
Événementiels contrastés	22
Bilan chiffré des actions du pôle animation	23
Bilan chiffré des outils de communication en ligne.....	23
Visuels pour communication digitale	23

ANNEXES STATISTIQUES

Chiffres clés du traitement en 2020.....	25
Répartitions des tonnages et coûts par type de déchets	26
Vente des matériaux : tonnages et recettes	27
Performances en OMr et refus de tri par entité de collecte	28
Performances de valorisation des emballages par entité de collecte	28
Performances de valorisation papiers et verre par entité de collecte.....	29
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages emballages et papiers valorisés)	30
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (tonnages en OMr, papiers et verre traités).....	30
Évolution sur 5 ans des tonnages et coûts (coût global et déchets valorisables)	31



CHRISTIAN BRANLE
PRÉSIDENT DU SDEDA

« LE SDEDA EST UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA TRANSITION ENVIRONNEMENTALE »

J'ai plaisir à ouvrir le rapport d'activité 2020 ; année qui, selon toute vraisemblance, devrait marquer les mémoires. Qui aurait cru, lorsqu'elle a commencé, que nous nous apprêtions à vivre une pandémie, deux confinements, le report du second tour des élections municipales, une réorganisation complète de nos modes de fonctionnement en société ? Dans ce contexte si particulier, le SDEDA a su garder son cap, tenant ferme la barre de ses actions au quotidien et de ses projets.

Cela a été possible grâce un très fort engagement de Danièle BOEGLIN, à laquelle j'ai succédé après les élections municipales, et aux élus qui l'ont accompagnée tout au long du mandat. Je sais combien ils se sont mobilisés car, si le sujet des déchets est aujourd'hui au cœur des enjeux d'économie circulaire, il a longtemps été le parent pauvre des politiques publiques. Qu'ils soient tous remerciés pour leur pugnacité.

Cela a été possible également, grâce à l'implication des personnels. En dépit du contexte sanitaire contraignant pour les salariés, adoptant le télétravail chaque fois que possible, ils ont été à pied d'œuvre pour maintenir la qualité de notre service public de traitement des déchets. Qu'ils soient salués pour leur sens de la proximité, avec nos adhérents comme avec les citoyens de notre département.

Élu président à l'automne 2020, je mesure ma responsabilité. J'ai la chance de pouvoir m'appuyer sur trois Vice-présidents, déjà à ces fonctions lors de la précédente mandature. Car, en 2021, nous aurons deux grands défis à relever. Le premier sera la montée en puissance de nos objectifs de réduction des déchets : la mobilisation totale de notre territoire sera nécessaire. Le deuxième sera la mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique Valaubia : elle produira de l'électricité et du chauffage et elle sera aussi un espace de sensibilisation du grand public.

Sensibiliser ! C'est un mot important au regard des échéances qui s'annoncent. Dans la nouvelle mandature, nous aurons à relever nos manches sur : le tri à la source des biodéchets, la lutte drastique contre le gaspillage alimentaire, la réduction de l'enfouissement ou l'augmentation des performances de recyclage. Sur tous ces grands sujets de la transition environnementale, le SDEDA est d'ores et déjà très engagé. Disons que, fort de son élan, il sera dans de bonnes conditions pour changer de braquet en agrégeant les forces vives du territoire aubois : le public et le privé, les élus et les citoyens, les associations et les entreprises... telle est ma conviction !

Rapport annuel du SDEDA 2020

Président et responsable de la publication : Christian BRANLE
Rédaction et information : l'équipe du SDEDA
Conception graphique : Pierre DIEUDÉ

Imprimé en juin 2021 par la Renaissance à 1000 exemplaires

Crédits photos : Sdeda@adobe stock/panaramka (p.1 / p.25) / Citeo/William Alix/Sipa Press (p.1 / p.25) / Sdeda@adobe stock/New Africa (p.1)
Conseil Départemental de l'Aube (p.3) / SDEDA (p.6 / p.21 / p.22 / p.23 / p.25) / VALAUBIA (p.18 / p.19)
Refus@Sictom Ouest (p.25) / Papiers@Citeo/Mark Power/Magnum Photos (p.25)

Imprimé sur du papier certifié



Label environnemental, dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts.

COMPÉTENCES ET STRUCTURE DU SYNDICAT



***Composition / Obligations / Collectivités
membres / Représentation / Agenda / Comités
syndicaux / Élus / Délégués / Compétences
/ Finances / Dépenses / Recettes / Exercice
comptable / Organigramme***

Composition du SDEDA

Du fait des fusions intercommunales dues à la loi NOTRe du 7 août 2015, la carte des adhérents du SDEDA se stabilise avec ses **12 membres**.

CA¹ Troyes Champagne Métropole
CC² d'Arcis, Mailly, Ramerupt
CC² de la Région de Bar-sur-Aube
CC² de l'Orvin et de l'Ardusson
CC² des Portes de Romilly-sur-Seine
CC² du Barséquanais en Champagne
CC² du Chaourçois et du Val d'Armance
CC² du Nogentais
CC² du Pays d'Othe
CC² Seine et Aube
SIEDMTO³

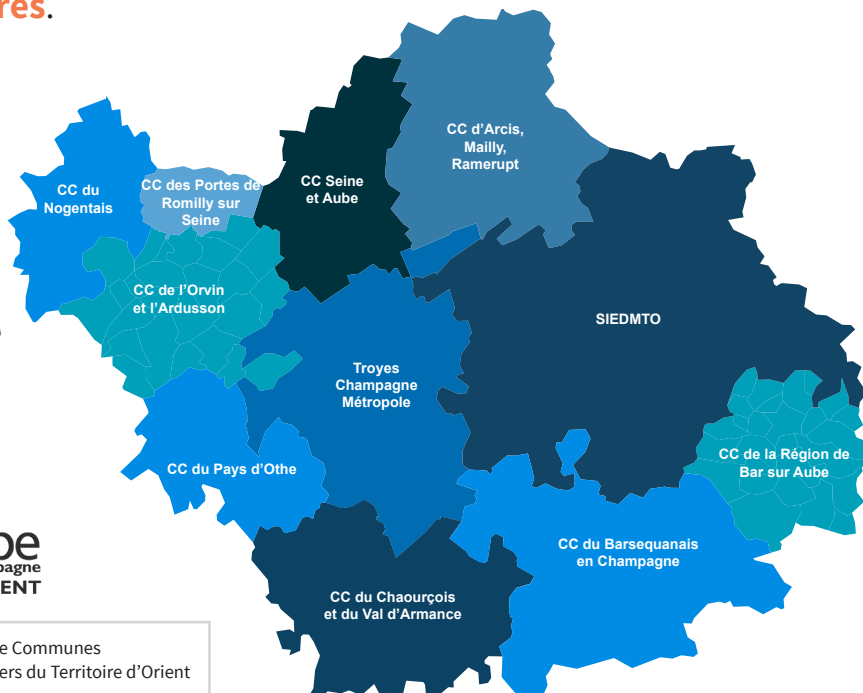
Le Département de l'Aube



¹ CA: Communauté d'Agglomération

² CC: Communauté de Communes

³ SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient



Obligations des collectivités en matière de déchets

L'élimination des déchets ménagers comprend la collecte et le traitement. Dans l'Aube, les Établissements Publics de Coopération Intercommunale gèrent les déchèteries et la collecte des déchets ménagers. Le traitement est assuré par le SDEDA.

Article L 2224-13 du 24 février 1996 du Code Général des Collectivités Territoriales

« Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) assurent, éventuellement en liaison avec les départements et les régions, la collecte et le traitement des déchets des ménages. Les communes peuvent transférer à un EPCI ou à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent... ».

Décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

(Extrait) « ... le président de l'EPCI présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets... (il) est transmis aux maires des communes membres, qui en font rapport à leurs conseils municipaux, avant le 30 septembre. Le contenu du rapport sur le service d'élimination des déchets est tenu à la disposition du public au siège de l'EPCI et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres ».

Décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets

(Extrait) « Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte ».

Annexe XIII (Extrait des indicateurs techniques)

« Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement : localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant ; nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets ; capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets... ; taux global de valorisation matière... ».

Représentation des collectivités membres

En 2020, le SDEDA est constitué du Département de l'Aube et de 11 Établissements Publics de Coopération Intercommunale ayant la compétence « collecte des déchets ménagers » :

- 1 Communauté d'Agglomération (67 communes) ;
- 9 Communautés de Communes (249 communes) ;
- 1 Syndicat Intercommunal (115 communes).

Les membres du comité syndical sont renouvelés tous les six ans à l'issue des élections municipales.

Chaque délégué représente 1 voix au sein de cette assemblée.

COLLÈGE DES EPCI	Population	Délégué titulaire	Délégué suppléant
	0 à 10 000 habitants	1	1
	10 001 à 20 000 habitants	2	2
	20 001 à 60 000 habitants	3	3
	60 001 à 100 000 habitants	6	6
	Plus de 100 000 habitants	13	13

Chaque EPCI désigne des délégués titulaires et suppléants. Le nombre de délégués est déterminé en fonction du nombre d'habitants.

COLLÈGE DU DÉPARTEMENT

Un représentant est désigné par le Département de l'Aube.

Agenda 2020 des comités syndicaux

- 10 février : Débat d'Orientation Budgétaire 2020
- 10 mars : Budget primitif 2020
Compte administratif 2019
- 29 septembre : Rapport annuel 2019
Élection du Bureau et Commissions
- 03 novembre : Points divers
Présentation de l'organisation des services
- 17 décembre : Points divers
Point sur la construction de l'UVE
Présentation de la formation de Guide-Composteur



Durant cette crise sanitaire de la COVID-19, les comités syndicaux se sont déroulés à la salle des fêtes de Pont-Sainte-Marie dans le respect du protocole des conditions d'accueil. Une organisation adaptée à ces contraintes a permis d'organiser notamment les élections d'un nouveau Président, de ses Vice-présidents et des membres du bureau pour ce mandat 2020-2026.

Les élus

Ont été élus pour assurer la gestion du Syndicat :

- Monsieur Christian BRANLE, Président ;
- Monsieur Loïc ADAM, Vice-président, délégation : affaires générales et personnel ;
- Monsieur Patrick DYON, Vice-président, délégation : finances ;
- Monsieur Pascal LANDREAT, Vice-président, délégation : projets.



Les délégués au 31 décembre 2020

Collectivités	Délégués titulaires	Délégués suppléants
CA ¹ de Troyes Champagne Métropole	Jean-Pierre ABEL * Christian BLASSON * Christian BRANLE * Dominique DEHARBE Jean-Baptiste DRUOT Annie DUCHENE Olivier DUQUESNOY Bruno FARINE Isabelle HELIOT-COURONNE Pascal LANDREAT * Jean JOUANET * Arnaud MAGLOIRE Jean-Michel VIART	Daniel BOICHUT Jean-Pierre CORNEVIN Pascal GOUJARD Patrick GROSJEAN André-Paul GUENARD William HANDEL Marie-Laure HRVOJ Patrice LANDREAT Jérémy LEBECQ Michelle MALARMEY Véronique NONCIAUX-GRADOS Bernard ROBLET Urbain VELUT
CC ² d'Arcis, Mailly, Ramerupt	Patrick MAUFROY * Bruno MEUNIER	Michel GARCIA Gérald TARIN
CC ² de la Région de Bar sur Aube	Philippe BORDE Gérard PICOD *	Didier JOBERT Marie-Noëlle RIGOLLOT
CC ² de l'Orvin et de l'Ardusson	Jean-Marie CAMUT	René EFLIGENIR
CC ² des Portes de Romilly sur Seine	Michel LAMY Richard RENAUT *	Serge GREGOIRE Valérie NOBLET
CC ² du Barséquanais en Champagne	Gérard HUGOT Claude PENOT *	Dominique BOITHIER Hervé VAN RYSEGHEM
CC ² du Chaourçois et du Val d'Armance	Daniel BLANC a	Jean-Michel HUPFER Patrick LECONTE
CC ² du Nogentais	Bernadette GARNIER Raphaële LANTHIEZ *	Loïc CHAMPION Jean-Yves MATHIAS
CC ² du Pays d'Othe	Roland BROQUET *	Jannick DERAEEVE
CC ² Seine et Aube	Loïc ADAM * Jean-Louis OUDIN *	Jean-Claude MARION Stéphane MÉLÉ
Département de l'Aube	Claude HOMEHR *	/
SIEDMTO ³	Marielle CHEVALLIER Patrick DYON * Gilles JACQUARD	Dominique DESCHARMES Pierre JOBARD Michel ROUAIX

32
délégués
titulaires

32
délégués
suppléants

* membres du Bureau a en attente de désignation suite à une démission (au 31/12/2020)

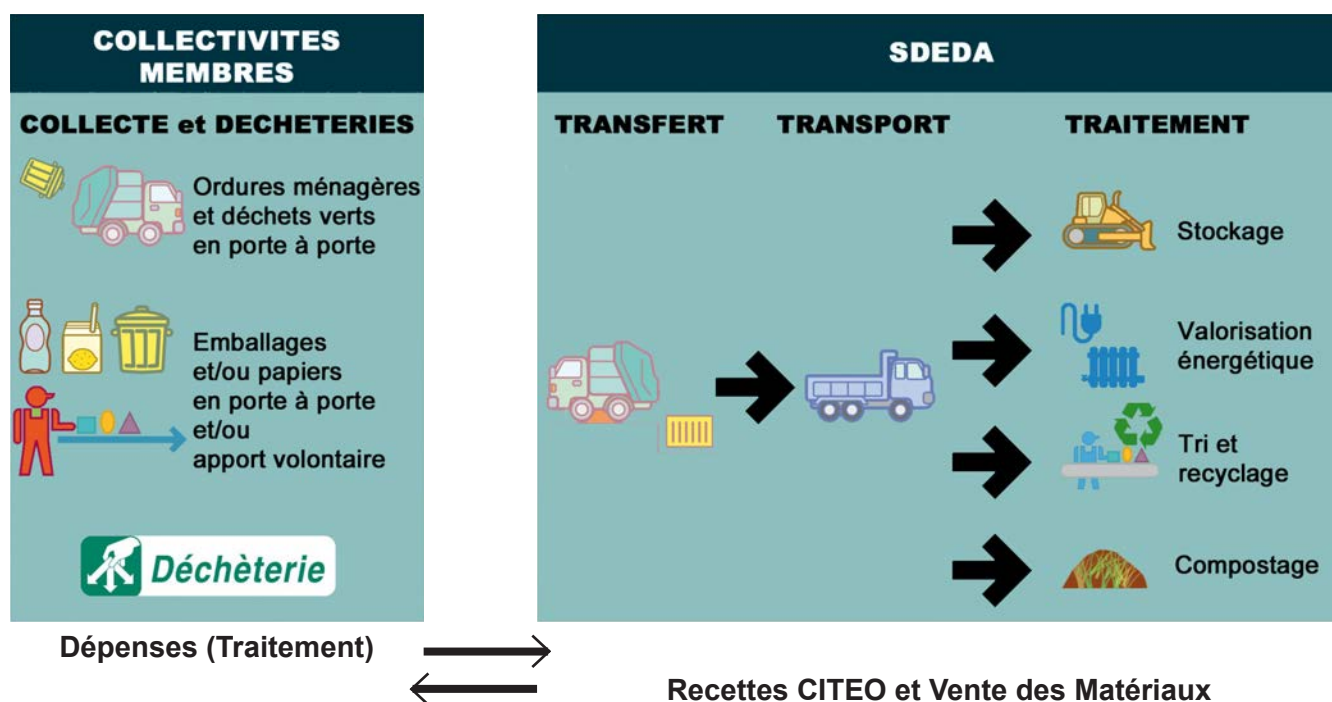
¹ CA: Communauté d'Agglomération

² CC: Communauté de Communes

³ SIEDMTO: Syndicat Intercommunal d'Élimination des Déchets Ménagers du Territoire d'Orient

Compétences statutaires du SDEDA:

- Traitement des déchets ménagers livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement (ordures ménagères et emballages ménagers recyclables) ;
- Traitement des déchets issus d'un refus de tri livrés aux installations de valorisation et d'enfouissement ;
- Traitement de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) et des Déchets Verts issus d'une collecte en porte à porte ;
- Transport : à partir du moment où il y a rupture de charge, qui correspond aux centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Transport des refus de tri jusqu'aux installations de valorisation et d'enfouissement ou centres de transfert définis par le SDEDA ;
- Tri des déchets valorisables issus d'une collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire faisant l'objet d'un contrat avec une société agréée.



Éléments financiers généraux

FISCALITÉ

Depuis 2014, le SDEDA gère un budget unique, assujéti à la TVA. Celle appliquée dans le cadre des dépenses de traitement est de 10 %. Celle appliquée dans le cadre de la vente des matériaux dépend de la nature de ces derniers :

- Acier, aluminium et verre : pas de TVA
- Briques, Cartons, Papiers et Plastiques : TVA à 20 %.

COTISATION

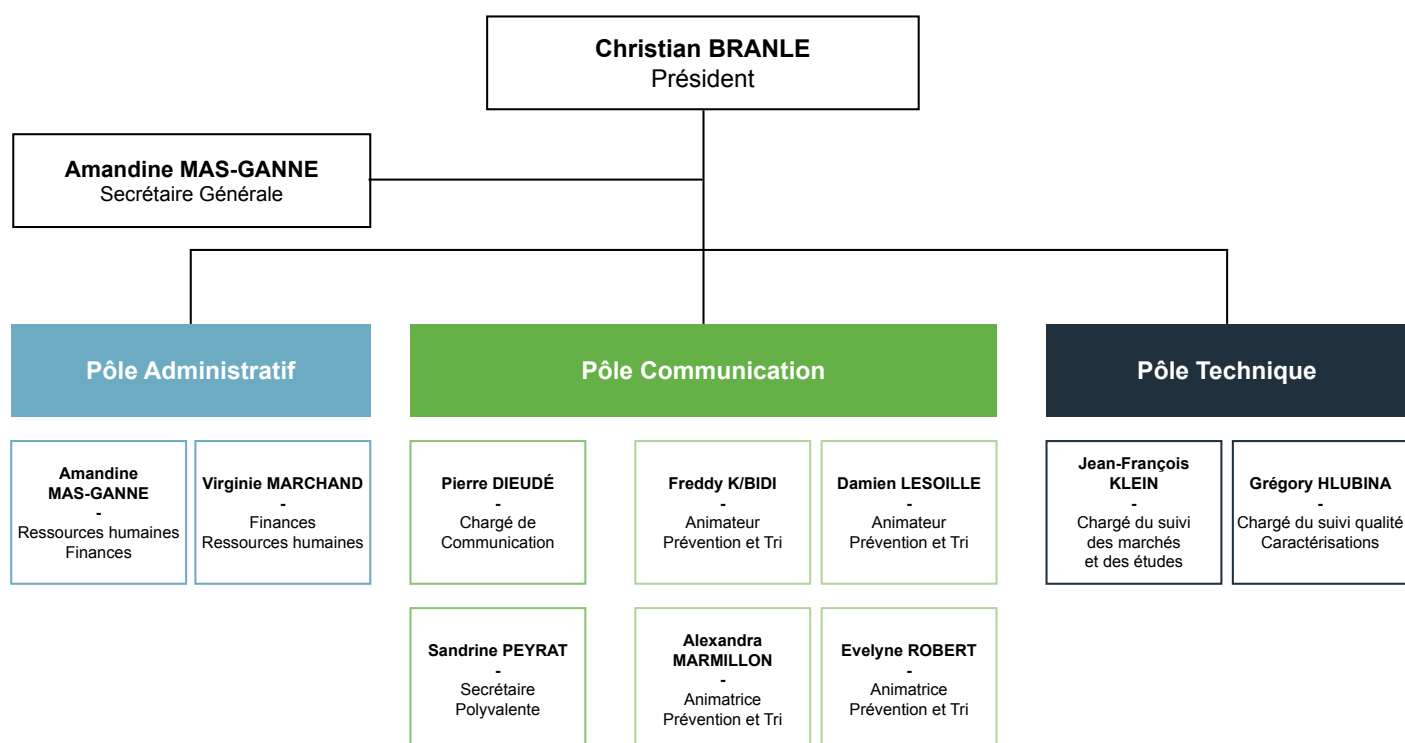
Le fonctionnement courant du Syndicat (personnel, frais de structure) est assuré par une cotisation annuelle due par chaque adhérent de : **1 € par habitant**. Elle n'a pas évolué **depuis 2005**.

Dépenses et Recettes réelles de l'exercice 2020

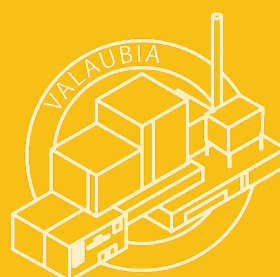
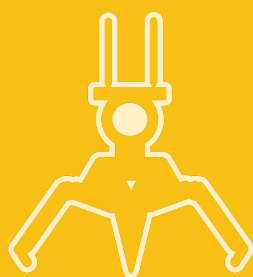
Dépenses	€ HT
Charges à caractère général (location bureaux, carburant, ...)	222 667
Autres charges de gestion courante (indemnités et charges)	24 112
Charges exceptionnelles (annulations de titres)	98 030
Immobilisations en cours	103 087
Immobilisations corporelles et incorporelles	18 955
Amortissements	33 319
Charges de personnel	406 580
Reversement aux adhérents des rachats matières	971 271
Reversement aux adhérents des soutiens Eco-organismes	2 529 466
Tri, traitement et valorisation	10 399 831
Total	14 807 318

Recettes	€ HT
Atténuation de charges (remboursements divers)	37 806
Cotisations des adhérents (1 € / habitant)	317 118
Excédents de fonctionnement capitalisés	77 831
Facturation du traitement aux adhérents (douzièmes)	10 449 612
Produits exceptionnels (annulations de mandats)	7 061
Rachat matières (vente aux filières)	996 330
Redevance du délégataire	77 400
Soutiens CITEO	2 960 317
Autres produits de gestion courante	0
Amortissements	33 319
Total	14 956 794

Organigramme du SDEDA



ORGANISATION DU TRAITEMENT



***Marchés / Prestations de services / Lots /
Mutualisation / Exutoires / Prix / Tonnages /
Filières / Déchets ménagers / Papiers / Verre /
Emballages/Compostage/Transferts/Contrats
/ Valorisation / Caractérisation / U.V.E.***

Marché de prestations de service

Le SDEDA gère les contrats de prestations de tri et de traitement des déchets.

Le dernier marché de traitement des déchets ménagers est entré en vigueur en janvier 2018. Il s'agit d'un **marché départemental à bons de commande sans minimum et sans maximum** d'une durée de 2 ans renouvelable 2 fois par tranche d'un an. Ce marché a l'avantage de s'adapter aux éventuels changements de mode de tri - et donc de centre de tri - des adhérents du Syndicat.

Comme lors du marché précédent, le traitement est organisé autour de 7 lots (cf. ci-après).

Le coût du traitement reste relativement maîtrisé : le renouvellement du contrat n'entraînant qu'une augmentation globale de 3,51 %. Toutefois, si l'on compare les variations de prix par lot, de grandes disparités sont à noter :

lot 1 - traitement des déchets ménagers résiduels :	+ 1,90 %.
lot 2 - traitement des déchets verts issus des collectes en porte à porte :	+ 29,79 %.
lot 3 - transfert des papiers :	+ 83,92 %.
lot 4 - tri des emballages ménagers légers :	+ 1,85 %.
lot 5 - tri des emballages en mélange avec le papier et en extension :	+ 1,68 %.
lot 6 - exploitation du centre de transfert des Écrevolles :	+ 1,77 %.
lot 7 - transfert du verre :	+ 14,88 %.

En ce qui concerne le tri des emballages et des papiers, le SDEDA suit la qualité des collectes et la production des matériaux selon la norme NF X30-437 et à partir de logiciels dédiés à chaque centre de tri. Ces logiciels calculent la répartition des expéditions de matériaux sur tous les clients du centre de tri. Afin de garantir à ses adhérents une plus juste répartition de leurs tonnages de valorisables, et donc de leurs recettes, le SDEDA a mis en place en 2018 sa propre grille de répartition. Les tonnages par matériau sont calculés en fonction des résultats de caractérisations de chaque entité de collecte et des expéditions du centre de tri.

Modalités de re-facturation année n :
en 12 acomptes mensuels « les douzièmes » sont versés par les entités de base (dépenses année n-1 / 12) et un solde d'ajustement est sollicité en début de 2ème trimestre.

Mutualisation de la TGAP¹ sur les OMr²

La TGAP varie selon les modes de traitement des déchets ménagers résiduels et les performances de valorisation énergétique des exutoires. Elle s'exprime en € HT/tonne et la TVA est identique à celle du traitement : 10%.

Les OMr de l'Aube sont traitées dans 3 sites différents selon 2 modes de traitement (cf. pages 12 et 14). Ces 3 exutoires présentent 3 taux de TGAP différents (cf. page 12).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la TGAP est mutualisée en fonction du mode de traitement :

TGAP 2020 « Valorisation Énergétique » : 3,00 € HT/t
TGAP 2020 « Enfouissement » : 18,00 € HT/t (mutualisée)

A noter : la TGAP n'est pas mutualisée sur les refus de tri et de compostage.

¹ TGAP : Taxe Générale sur les Activités Polluantes

² OMr: Ordures Ménagères résiduelles

Prix du traitement 2020

LOT 1 - TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS

Sociétés : Groupement Valest / Suez

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert, chargement et transport vers l'ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne livrée	21,87
Exploitation d'un centre de transfert, chargement et transport vers l'ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée	24,43
Traitement - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne entrante	77,15
TGAP ² - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne entrante	18,00
Traitement - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne entrante	77,51
TGAP ² - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne entrante	18,00
Traitement - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	89,53
TGAP ² - UVE ³ de Chaumont	Tonne entrante	3,00

LOT 2 - VALORISATION DES DÉCHETS VERTS ISSUS DES COLLECTES EN PORTE À PORTE

Sociétés : Groupement La Compostière de l'Aube / Agricompost 10 / Suez Organique

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert (option)	Tonne livrée	18,46
Traitement - Plate-forme de compostage	Tonne entrante	23,72
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	102,09
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	18,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	102,09
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	18,00

LOT 3 - TRANSFERT DES PAPIERS

Société : Onyx Est

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et évacuation vers la filière de recyclage (papiers conformes)	Tonne livrée	22,43
Réception, chargement, évacuation vers la filière de recyclage (papiers non conformes à trier car contenant trop d'indésirables)	Tonne livrée	51,56

LOT 4 - TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,94
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport des EML ⁴ au centre de tri (option)	Tonne livrée	46,51
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴	Tonne livrée	167,06
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	103,12
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	6,00
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	97,96
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	18,00

LOT 5 - TRI DES EMBALLAGES MÉNAGERS LÉGERS EN EXTENSION ET EN MÉLANGE AVEC LES PAPIERS

Société : Coved environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Réception, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des cartons bruns	Tonne livrée	30,94
Mise à disposition d'un centre de transfert, chargement et transport du flux vers le centre de tri (option)	Tonne livrée	36,57
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴	Tonne livrée	211,4
Réception, tri, conditionnement, stockage, chargement et évacuation des EML ⁴ en mélange avec les papiers	Tonne livrée	172,21
Évacuation et traitement des refus de tri	Tonne livrée	134,06
TGAP ² / refus de tri	Tonne livrée	0
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	97,96
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	18,00

LOT 6 - EXPLOITATION DU CENTRE DE TRANSFERT DES DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS DES ÉCREVOLLES À TROYES

Site du SDEDA géré par la société Ourry

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation du centre et chargement	Tonne livrée	7,53
Transport - ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse	Tonne livrée / km	6,97
Transport - ISDND ¹ de Saint-Aubin	Tonne livrée / km	10,17
Fermeture du poste de transfert	Forfait pour 1/2 j	716,69
Fonctionnement de la plate-forme de dessiccation (option)	Forfait / mois	2062,42

LOT 7 - MISE À DISPOSITION ET EXPLOITATION D'UN POSTE DE TRANSFERT DU VERRE COLLECTÉ SELECTIVEMENT

Société : COVED environnement

Prestations	Unité	Prix unitaire € HT
Exploitation d'un centre de transfert du verre et chargement	Tonne livrée	8,20
Évacuation et traitement des livraisons non acceptées	Tonne livrée	97,96
TGAP ² / livraisons non acceptées	Tonne livrée	18,00

Le coût de traitement des emballages en verre est à 0 € HT / tonne.

Les collectivités livrant leurs emballages en verre directement au repreneur - c'est-à-dire sans passer par un centre de transfert que ce soit celui proposé par le SDEDA ou un autre - bénéficient d'une bonification de leurs recettes.

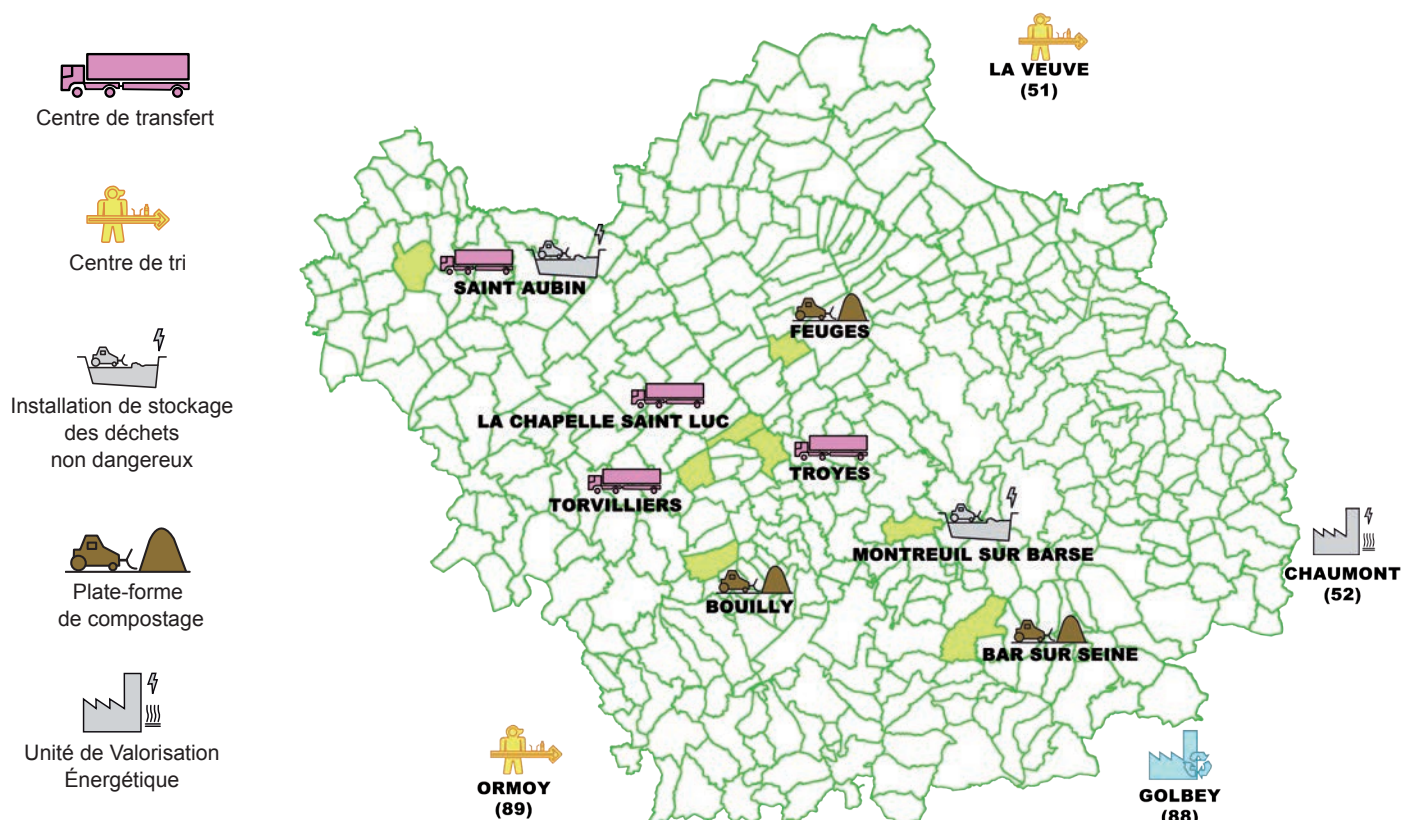
¹ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

³ UVE: Unité de Valorisation Énergétique

² TGAP: Taxe Générale sur les Activités Polluantes

⁴ EML: Emballages Ménagers Légers

Localisation des exutoires



Tonnages traités par exutoire

	Prestataires	Exutoires	Tonnages traités (tonnes)
LOT 1	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	9 253
	Valest	ISDND ¹ - Montreuil-sur-Barse	49 357
	Suez	ISDND ¹ - Saint-Aubin	23 188
	SHMVD	UVE ² - Chaumont (52)	4 225
LOT 2	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	334
	Suez organique	Plate-forme de compostage - Bar-sur-Seine	828
	La Compostière de l'Aube	Plate-forme de compostage - Bouilly	10 706
	Agricompost 10	Plate-forme de compostage - Feuges	1 376
LOT 3	Onyx Est	Centre de transfert - Torvilliers	4 151
LOT 4	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	6 737
	Coved Environnement	Centre de tri - La Veuve (51)	4 933 ‡
LOT 5	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	1 967
	Coved Environnement	Centre de tri - Ormoy (89)	1 713 ‡
LOT 6	Ourry	Centre de transfert - Troyes (Ecrevolles)	28 039
LOT 7	Coved Environnement	Centre de transfert - La Chapelle Saint-Luc	6 628

‡ : Hors refus de tri

¹ ISDND: Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

² UVE: Unité de Valorisation Énergétique

Filières de valorisation des emballages

Matériaux	Option	Repreneur	Nature des emballages	Nature des produits recyclés
Acier	Fédération	Paprec France	Aérosols, bidons, boîtes de conserve, canettes, ...	Boîtes de conserve, mobilier, pièces automobiles, ...
Aluminium	Fédération	Suez RV Nord Est	Aérosols, barquettes, boîtes de conserve, canettes, ...	Semelles de fers à repasser, trottinettes, carters, mobilier, ...
Briques (PCC)	Filière	Revipac	Briques de lait, soupe, jus de fruits, sucre, ...	Papier-toilette, enveloppes, papier cadeau, ...
Cartons (PCNC)	Filière	Revipac	Cartons bruns, paquets de céréales, de gâteaux, barils de lessive, ...	Cartons et cartonnettes d'emballages
Plastiques	Filière	Acteco Recycling	Collectivités hors extension : bouteilles et flacons Collectivités en extension : bouteilles, barquettes, boîtes, films, flacons, pots, sacs, ...	Collectivités hors extension : PET ¹ , PEHD ² et PP ³ Collectivités en extension : PE ⁴ , PET ¹ , PEHD ² , PP ³ , PS ⁵ Bouteilles, bâches, bacs de collecte, fibres textiles, ...
Verre	Filière	OI Manufacturing	Bouteilles, flacons, pots et bocaux	Bouteilles

Filière de valorisation des papiers

Dans le cadre des 3 marchés de tri (lot 3 - Onyx Est, lots 4 et 5 - Coved environnement), le SDEDA a signé des contrats tripartites de reprise des papiers avec la société Norske Skog Golbey.

Matériaux	Repreneur	Nature des papiers	Nature des produits recyclés
Papiers de type journaux, revues, magazines	Norske Skog Golbey	Catalogues, publicités, revues, magazines...	Papier journal

Extension des consignes de tri

La CC⁶ Seine et Aube pour la partie de l'ex-CC⁶ de Plancy-l'Abbaye est passée en janvier en extension de consignes de tri en corps creux faisant passer à **51070** le nombre d'aubois triant en extension.

A noter : la réglementation impose l'extension des consignes de tri en France au plus tard en 2022.

Au cours de l'année, la CC⁶ d'Arcis, Mailly, Ramerupt est passée d'un mode de collecte «multi-matériaux» à celui de «corps creux en extension de consignes de tri» et en apport volontaire pour les «Journaux - Revues et Magazines».

¹ PET : polyéthylène téréphtalate

⁴ PE : polyéthylène (sacs et films)

² PEHD : polyéthylène haute densité

⁵ PS : polystyrène

³ PP : polypropylène

⁶ CC : Communauté de Communes

Contrats de valorisation

Le SDEDA est l'interlocuteur unique de l'éco-organisme des emballages et des papiers ainsi que des sociétés qui valorisent les matières triées.

CONTRAT CITEO

Le SDEDA a signé en 2017 avec CITEO un Contrat pour l'Action et la Performance - barème F - pour une durée de 5 ans (2018-2022). Cette société agréée par l'État perçoit et reverse au SDEDA les fonds permettant le financement de la collecte et du tri des emballages et papiers.



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

1 - EMBALLAGES

Les soutiens financiers reposent sur 2 mécanismes :

- ▶ **Soutien à la tonne valorisée** : CITEO verse un soutien à la tonne valorisée dont le montant diffère en fonction du matériau (acier, aluminium, briques, cartons bouteilles et flacons en plastique ou emballages en plastique pour les collectivités en extension et verre).
 - ▶ **Soutien de transition** : Il s'agit d'un mécanisme de compensation financière. Pour en bénéficier, la collectivité signataire du contrat doit respecter 3 critères :
 - Maintenir a minima les performances de recyclage de l'année 2016.
 - Fournir un calendrier prévisionnel de mise en place de l'extension des consignes de tri.
 - Établir un plan d'action annuel ou pluriannuel sur son territoire pour améliorer les performances environnementales et technico-économiques des dispositions de collectes sélectives et de tri des emballages.
- Reversement des soutiens « emballages » aux adhérents en répartissant les soutiens financiers sur la base des résultats de valorisation de chacun ; en conservant, pour son fonctionnement, 10% des recettes perçues avec un minimum de 150 000 € / an (sur le soutien de transition).

Modalités de reversement année n :
4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1

2 - PAPIERS

Les soutiens versés dépendent directement des performances de recyclage.

- Reversement aux adhérents de la totalité des recettes issues du contrat Papiers.

Modalités de reversement année n :
en une fois année n+1 (dès que le virement de CITEO est fait).

CONTRATS DE REPRISE

Les papiers sont repris directement dans le cadre des marchés de tri. Dans le cadre du contrat avec CITEO, la reprise des matériaux d'emballages se fait suivant deux options.

Pour le verre, les cartons et les briques

Pour l'acier et l'aluminium

- **Option Filière** : la collectivité revend les **matériaux** à la filière dédiée

- **Option Fédération** : la vente se fait dans le cadre d'un groupement de commandes avec le SDED52 et VALODEA, syndicats de traitement de la Haute-Marne et des Ardennes. Un nouveau marché a pris effet au 1^{er} janvier 2018 pour une durée de 2 ans renouvelable 3 fois par tranche d'un an.

- **Reversement aux adhérents de la totalité des recettes issues de la vente des emballages et des papiers.**

Modalités de reversement année n :
4 acomptes trimestriels année n (20 % de l'année n-1) et un solde d'ajustement année n+1

Les prix de reprise des matériaux ont été fortement affectés par la crise sanitaire (Surabondance de stocks, faiblesse des exportations internationales et du prix du pétrole). Les tarifs de reprise des matériaux triés ont donc chuté.

Caractérisations

Afin de suivre la qualité du tri de chacun de ses adhérents mais aussi de connaître la répartition des différents matériaux et contrôler les prestations, le SDEDA réalise des « caractérisations » de trois natures différentes :

- « **corps creux** » : suivi de la qualité du tri des emballages hors verre
Taux de refus acceptable : < 15 % pour les collectes d'EML¹ (en extension ou non)
Taux de refus acceptable : < 10 % pour les collectes multimatériaux en extension (EML¹ + Papiers).
La moyenne des caractérisations de chaque adhérent est calculée sur les 18 derniers échantillons.
- « **corps plats** » : suite au nouveau marché, le papier est transféré directement à la filière de valorisation. Le SDEDA réalise des caractérisations avant expédition.
Taux global de contaminants (cartons, plastiques...) maximal à ne pas dépasser idéalement : 3 %.
Entre 3% et 8 % de contaminants : des décotes sont appliquées sur le prix de rachat à la tonne.
Au delà de 8 % de contaminants : la livraison est refusée.
- « **refus de tri** » : l'échantillonnage se fait sur la fraction écartée lors du tri.
Ces caractérisations permettent de s'assurer du bon fonctionnement des chaînes de tri et donc, le respect du cahier des charges liant le SDEDA à ses prestataires.

Le Syndicat envoie le planning annuel des prélèvements et des caractérisations à chacun de ses adhérents pour que ceux-ci puissent également y assister. En 2020, le SDEDA a suivi :

163 caractérisations :	8	pour le lot 3
	102	pour le lot 4
	53	pour le lot 5

¹ EML: Emballages Ménagers Légers

Unité de Valorisation Énergétique - VALAUBIA

Malgré la situation sanitaire rencontrée au cours de cette année, Valaubia a maintenu les effectifs nécessaires à la poursuite du chantier, tout en mettant en place des mesures de précaution et de prévention.

Les mesures préconisées par le Gouvernement ont été immédiatement mises en place afin de travailler dans les conditions les plus sûres possibles. La santé et la sécurité des personnels impliqués sur le chantier étant une priorité, des mesures d'hygiène, de désinfection et de distanciation ont été appliquées avec soin. Un protocole a été défini pour garantir la tenue des mesures barrières. Les travaux ont également été organisés par zone pour éviter la « co-activité » et pour limiter tout risque de contamination. Courant juillet, les effectifs étaient revenus à la normale avec environ 200 compagnons travaillant sur le chantier. Ainsi de nombreux équipements primordiaux pour le bon déroulement de l'activité ont été installés sur le site, permettant de maîtriser le planning indubitablement impacté.



L'ÉLECTRO-FILTRE ASSEMBLÉ

Première étape dans le traitement des fumées, l'électro-filtre crée un courant électrique. Il capte les particules présentes dans les fumées, qui sont récupérées au fond de ce grand entonnoir. C'est un équipement imposant. Peu d'Unités de Valorisation Énergétique disposent d'un électro-filtre : c'est une réelle avancée en matière de traitement des fumées.

LES SILOS MIS EN PLACE

Les silos dédiés au traitement des fumées sont désormais installés. Deux silos ont pour vocation de stocker le charbon actif et la chaux, un autre est dédié aux REFIOM, résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. Le dernier silo stocke les cendres. Sous chacun d'entre eux, un bac de rétention permet de récupérer les résidus lors des opérations de dépotage des citernes.



POSE DU FILTRE À MANCHES

Le traitement des fumées issues de la combustion des déchets est un enjeu fort pour la santé des salariés et des riverains, comme pour l'environnement en général. À Valaubia, le système d'épuration des fumées a été conçu autour d'un puissant filtre à manches. Les particules contenues dans les émissions passent par l'électro-filtre et le filtre à manches, maillon essentiel de ce dispositif.

PONT BASCULE INSTALLÉ

Permettant l'accès au site, le pont bascule est la première étape avant le cheminement des camions vers le hall de déchargement. Les deux ponts bascules (pour l'entrée et la sortie) intègrent un système de pesage, accessible depuis la salle de commande. Un portique de détection de radioactivité analyse également chaque véhicule et permet d'interdire l'accès au site si nécessaire.



LES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS TERMINÉS

Composés d'un atelier, de bureaux de maintenance, de vestiaires et un espace de restauration au rez-de-chaussée; dans ses niveaux supérieurs, on y trouve des espaces purement administratifs et ceux liés à la supervision de l'usine : l'accueil, le bureau du directeur de l'usine, la salle de réunion, une pièce dédiée à un doctorant de l'UTT et son doctorant, avec un petit laboratoire intégré, la salle de commande et enfin, le parcours pédagogique.



LE PARCOURS PÉDAGOGIQUE AMÉNAGÉ

Que se passe-t-il dans l'Unité de Valorisation Énergétique Valaubia ? Et qu'apporte cet équipement aux habitants de l'Aube ? C'est pour répondre simplement à ces questions qu'un parcours pédagogique a été imaginé et aménagé au deuxième étage du bâtiment.



Exclusivement en intérieur, le parcours pédagogique se déroule en 12 stations au cours desquelles le visiteur découvre le fonctionnement et le rôle de l'Unité de Valorisation Énergétique Valaubia (UVE). Il fait également connaissance avec les métiers liés à la gestion des déchets. Il apprend comment l'électricité et la chaleur produites sont diffusées. Enfin, il révise aussi ses écogestes pour réduire drastiquement ses poubelles.

La circulation entre les espaces et la répartition des visiteurs sur les différents points d'étape ont été conçues de manière à assurer le confort de tous les publics, y compris de ceux en situation de handicap. Les animateurs du SDEDA, qui ont participé à l'élaboration des contenus pédagogiques, disposent ici d'un espace de sensibilisation à leur mesure, notamment pour leurs ateliers avec les scolaires, le tout, avec des bornes interactives, des murs éducatifs et ludiques. Écoliers à partir du CM1, collégiens et lycéens devraient trouver des raisons d'agir et s'en faire les relais ensuite dans leur famille.

La gageure du parcours consiste bel et bien à s'adresser aux petits et aux grands, aux scolaires et aux retraités, aux connaisseurs et aux débutants. Courant 2021, le grand public sera le bienvenu pour parcourir cette installation.

COLLABORATION AVEC L'UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE DE TROYES



En février 2020, Valaubia et l'UTT ont officialisé leur partenariat de recherche à travers la signature d'une convention de collaboration, marquant la volonté de Veolia de contribuer à la dynamique territoriale. Installé dans les locaux de l'usine, un laboratoire de recherche commun sera mis à disposition des étudiants. Plusieurs axes de recherche seront développés : la gestion et la valorisation des mâchefers, la surveillance industrielle, l'optimisation et le suivi de la performance environnementale, l'intégration territoriale, la diffusion des connaissances au niveau local... Une première étudiante doctorante a débuté sa thèse début mars, pour une durée de trois ans. Son sujet : l'analyse et l'intégration d'une UVE sur le territoire, tant dans ses dimensions scientifiques, technologiques, qu'historiques, culturelles ou économiques.

COMMUNICATION ET PRÉVENTION



Prévention scolaire / Sensibilisation / Supports / Outils / Formations / Campagnes publicitaires / Événementiels / Visites / Réunions publiques / Numéro vert / Site internet / Réseaux sociaux / Visuels

Prévention dans les écoles

Pour la 14^{ème} année consécutive, le SDEDA réaffirme sa volonté de faire évoluer les comportements et mentalités en matière de déchets et de prévention, notamment auprès des générations futures. Dans cette optique, le pôle animation a de nouveau parcouru les classes demandeuses afin de faire raisonner les arguments et pratiques visant à réduire les déchets de chacun.

Les contraintes sanitaires nous ont obligé à revoir le planning et l'organisation des animations pour l'année 2020. Le concours à destination des classes de Cours Élémentaires a été mené jusqu'au bout mais a dû être annulé à la dernière minute pour cause de confinement début mars. Celui du département sur le gaspillage alimentaire, co-organisé avec le SDEDA, a été annulé également pour les mêmes raisons.

Pour l'année scolaire 2020/2021, le SDEDA a de nouveau lancé deux concours :



Concours CP : « Trions, recyclons »

But : Produire une affiche promouvant le tri et le recyclage.

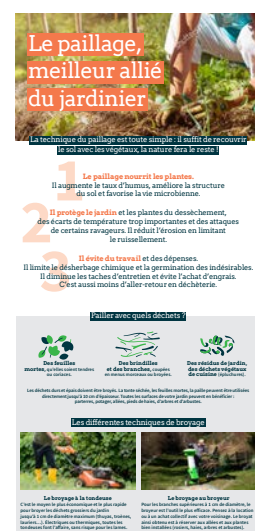
Concours CM1 /CM2 : « Stop aux déchets »

But : Produire une BD sur un ou plusieurs thèmes de la prévention des déchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage et réduction des déchets à la source).



Renouvellement des outils et supports d'animations

La COVID-19 a perturbé et modifié les activités des animateurs, principalement celles liées aux animations scolaires. Cette période a été mise à profit pour revoir l'ensemble des outils d'animations à destination du public scolaire et du Grand public. Les thèmes de la prévention, du gaspillage alimentaire, du compostage, du devenir des déchets, du tri et du recyclage ont été développés et mis à jour.



Formations

Afin d'agrandir leur cadre de compétences, les animateurs ont suivi les premiers modules de deux formations différentes au cours de l'année 2020 : « Jardiner au naturel » et « Animer un réseau ».

Le SDEDA souhaite également améliorer les compétences de ses adhérents sur la prévention et la gestion de proximité des biodéchets. L'objectif est d'anticiper les obligations de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024. Nous avons donc préparé un programme de formations pour 2021 qui aura pour but d'impulser une dynamique sur tout le département en formant des relais de terrain. Ces derniers auront pour objectif de maîtriser les principes fondamentaux du compostage. La mise en place de ces formations a été assurée par le Pôle Animation.

Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Depuis 2017, le SDEDA a conçu des campagnes de sensibilisation sur des thématiques liées à la réduction des déchets : le gaspillage alimentaire, le compostage, le tri ou encore les achats locaux. Toutes ces campagnes ont des caractéristiques communes : couleurs vives, messages clairs, absence d'année... Pour l'édition 2020, les visuels créés respectent les éléments forts de nos précédentes campagnes en ciblant un nouveau thème de la réduction des déchets : le recyclage, le réemploi et l'«up-cycling». Ainsi, elle renforce nos messages et notre positionnement. Toutes nos campagnes sont réutilisables et sont encore déployées dans nos différentes actions de communication.

Cette campagne 2020 a été diffusée de diverses façons :

- Envoi d'un kit numérique aux collectivités aubois avec les visuels et des articles clés en main ;
- Affichage en 2 et 8 m² sur l'agglomération et envoi des affiches au format A3 auprès des écoles, accueils collectifs de mineurs et associations des commerçants ;
- Mise en place d'un partenariat de communication avec l'ESTAC : concours, création vidéo, diffusion de la place sur leurs plateformes de communication...;
- Diffusion sur la télévision locale Canal 32.



Pour l'édition 2020 de la SERD, le SDEDA a été l'acteur français le plus actif en terme de nombre de projets portés pour cet évènement. Au total, notre structure a eu 927 actions labellisées par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Le SDEDA s'est classé au 1er rang des porteurs de projets sur le plan national.

Événementiels contrastés



L'évolution des conditions sanitaires a inévitablement impacté la participation de notre pôle animation. De nombreux événements ont été reportés ou annulés, quelques uns ont réussi à se maintenir en présentiel.

La Fédération des Chasseurs de l'Aube a organisé son opération de nettoyage baptisée « J'aime la Seine Propre ». Le SDEDA et 7 de ses adhérents y ont participé de diverses manières : conception du mémo-tri, achat des sacs pour les déchets non recyclables et les emballages en verre, opérations de communication, remise d'un cadeau aux bénévoles, évacuation des déchets... L'opération a été annulée peu avant pour cause de confinement et de respect des consignes sanitaires.

La fête du parc des Moulins qui a traditionnellement lieu en juin a dû être reportée en septembre cette année, pour cause de Covid-19. Il a fallu composer avec ce changement de planning et d'organisation. Cet événement a tout de même permis d'adapter nos méthodes de prévention auprès du grand public et des 33 associations présentes.

Bilan chiffré des actions du pôle animation

Type d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
Animations scolaires	1749
Animations extrascolaires	162
Animations événementielles	307
Réunions publiques	78
Visites de l'ISDND ¹ de Montreuil-sur-Barse En accord avec la société Valest, le SDEDA réalise les visites sur ce site	67
Sensibilisation téléphonique (Appels reçus sur la ligne du Numéro Vert)	126

Bilan chiffré des outils de communication en ligne

Outils	Fréquentation au 31 décembre 2020
 Twitter : SyndicatDéchetAube	298 abonnés
 Facebook : SDEDA10	476 abonnés
 Youtube : SyndicatDéchetsAube	73 abonnés / 45 vidéos / 28000 vues
 Site Internet : sdeda.fr	20606 utilisateurs / 52709 pages vues

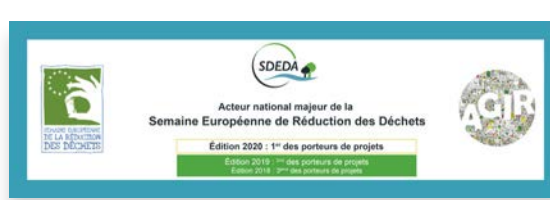
Visuels pour communication digitale



Promotion du n° vert



Chiffre de la semaine



Bannière bilan de la SERD 2020



Promotion du compte Twitter



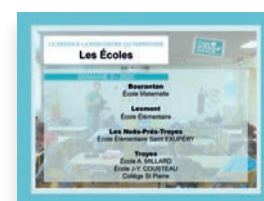
Campagne «fêtes éco-responsables»



Bannière rappel des consignes pendant la crise sanitaire



Conseil de lecture



Agenda animateurs

ANNEXES

STATISTIQUES



Chiffres Clés / Traitement / Tonnages / Refus de tri / Matériaux / Dépenses / Ventes / Recettes / Performance / Ordures Ménagères / Emballages / Papiers / Verres / Évolution / Coûts

CHIFFRES CLÉS - TRAITEMENT 2020



OMr

76 771 tonnes
248,5 kg / habitant
28,24 € ttc / habitant



Refus

(tri & compostage)

2 293 tonnes
7,4 kg / habitant
0,93 € ttc / habitant



Emballages + Papiers

(refus de tri compris)

Dépenses
2 038 968 €
6,6 € ht / habitant

Recettes
3 688 961 €
11,9 € ht / habitant



Emballages (hors papiers et verre)

6 605 tonnes
21,29 kg / habitant



Papiers

4 444 tonnes
14,33 kg / habitant



Verre

11 340 tonnes
36,58 kg / habitant

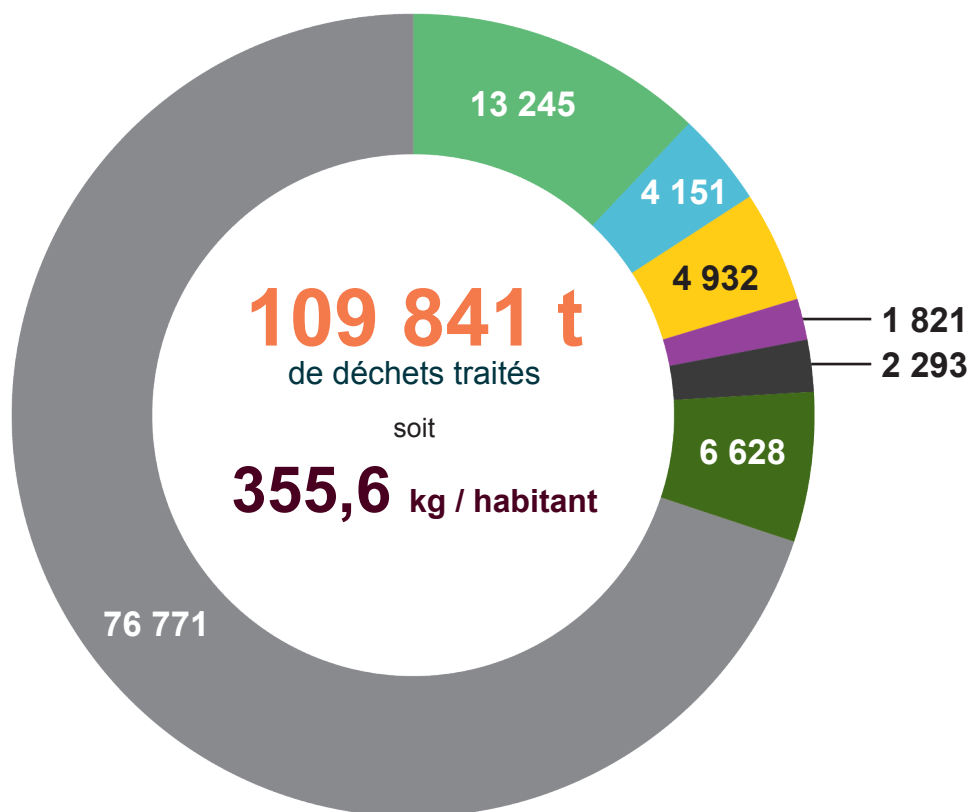


Déchets verts

Tonnage traité > Compost produit
13 245 tonnes > 3 311 tonnes

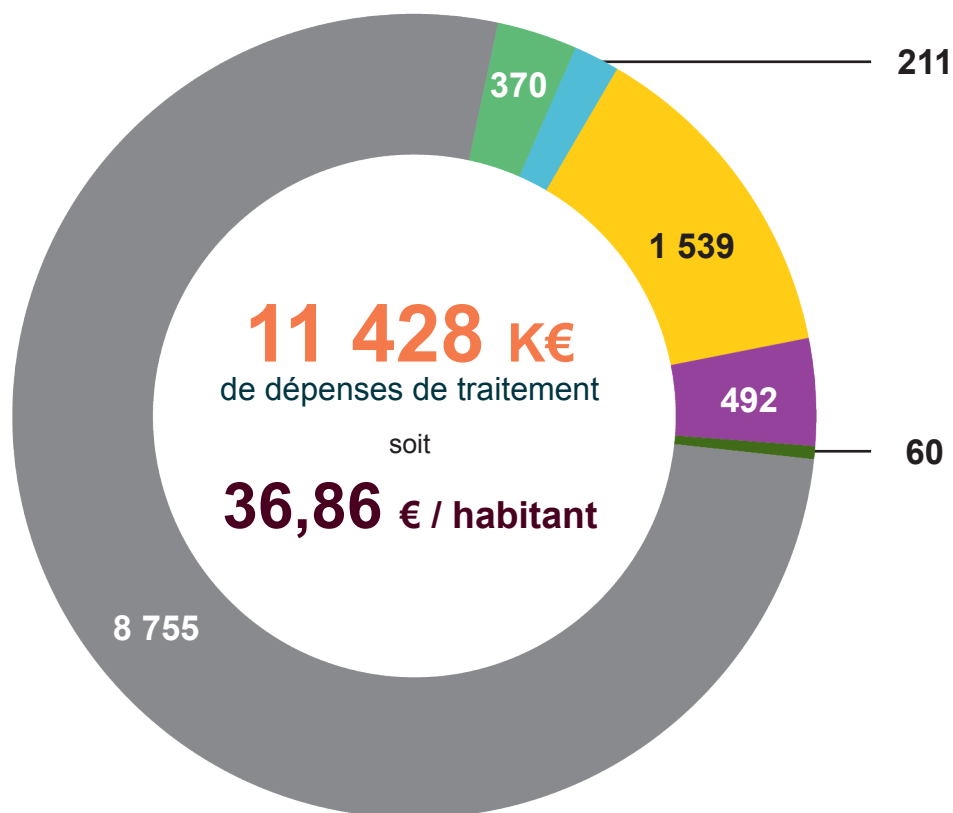
RÉPARTITION DES TONNAGES PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



RÉPARTITION DES COÛTS PAR TYPE DE DÉCHETS TRAITÉS

En milliers d'euros TTC (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



Traitement des déchets ménagers résiduels

Transfert des papiers

Compostage des déchets verts dont les biodéchets

Traitement des refus issus du tri et du compostage

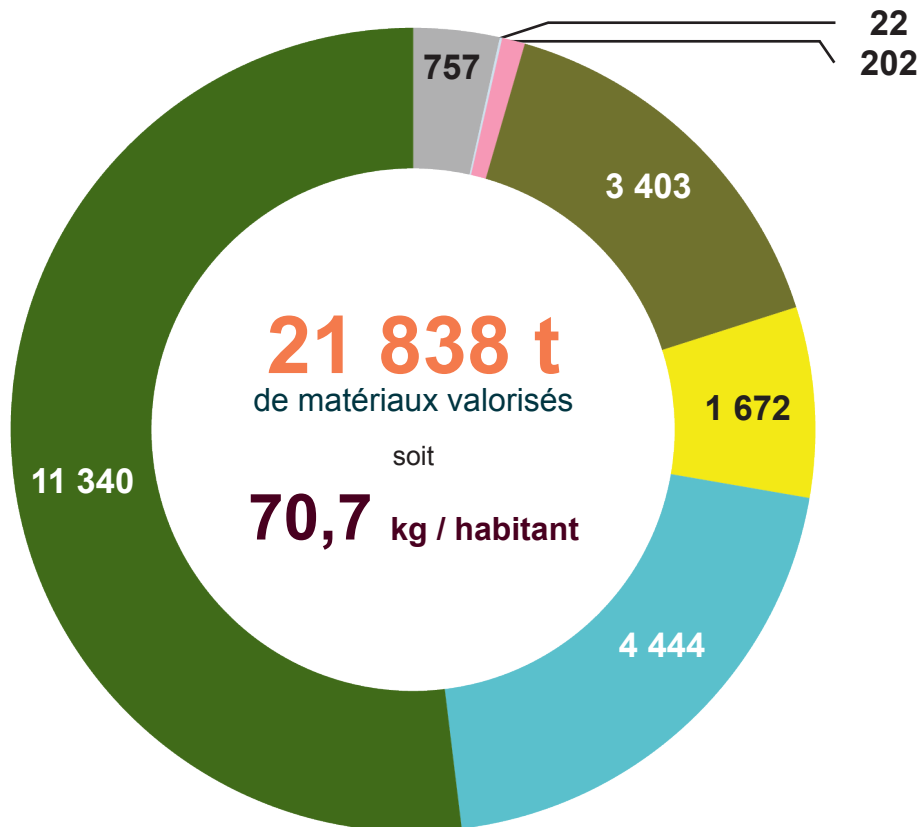
Transfert du verre

Transfert et tri des emballages

Transfert et tri des emballages en extension, en mélange ou non avec les papiers

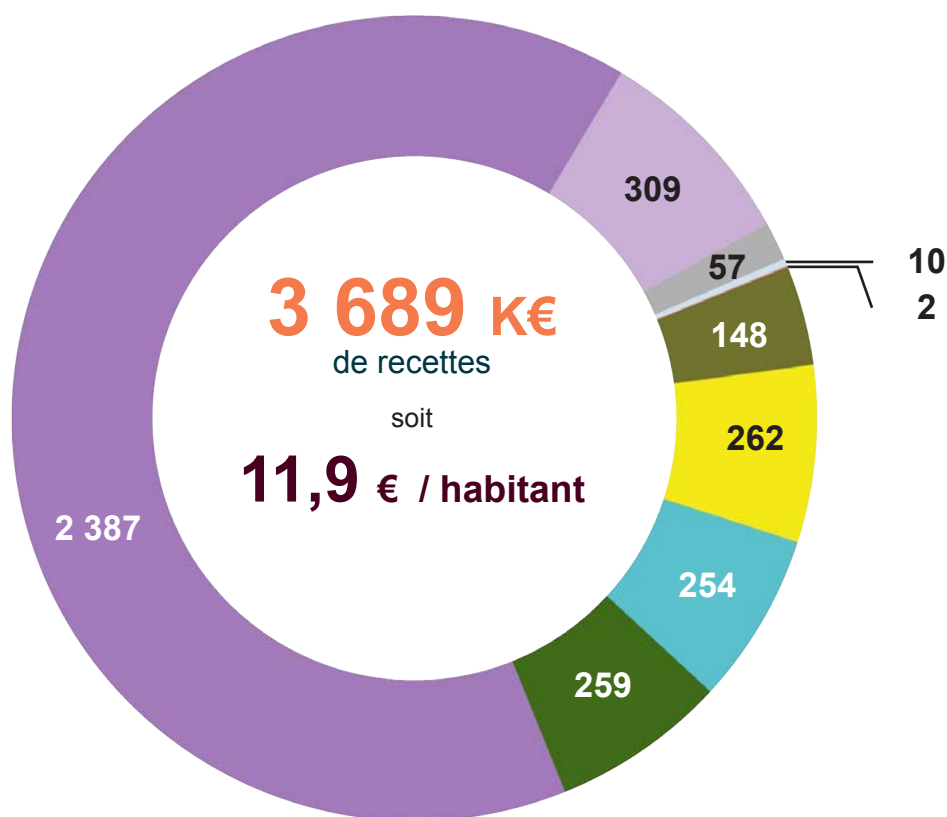
RÉPARTITION DES TONNAGES DE MATÉRIAUX VALORISÉS

Tonnes (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



RÉPARTITION DES RECETTES DE MATÉRIAUX VALORISÉS

En milliers d'euros HT (hors déchèteries et collecte d'encombrants)



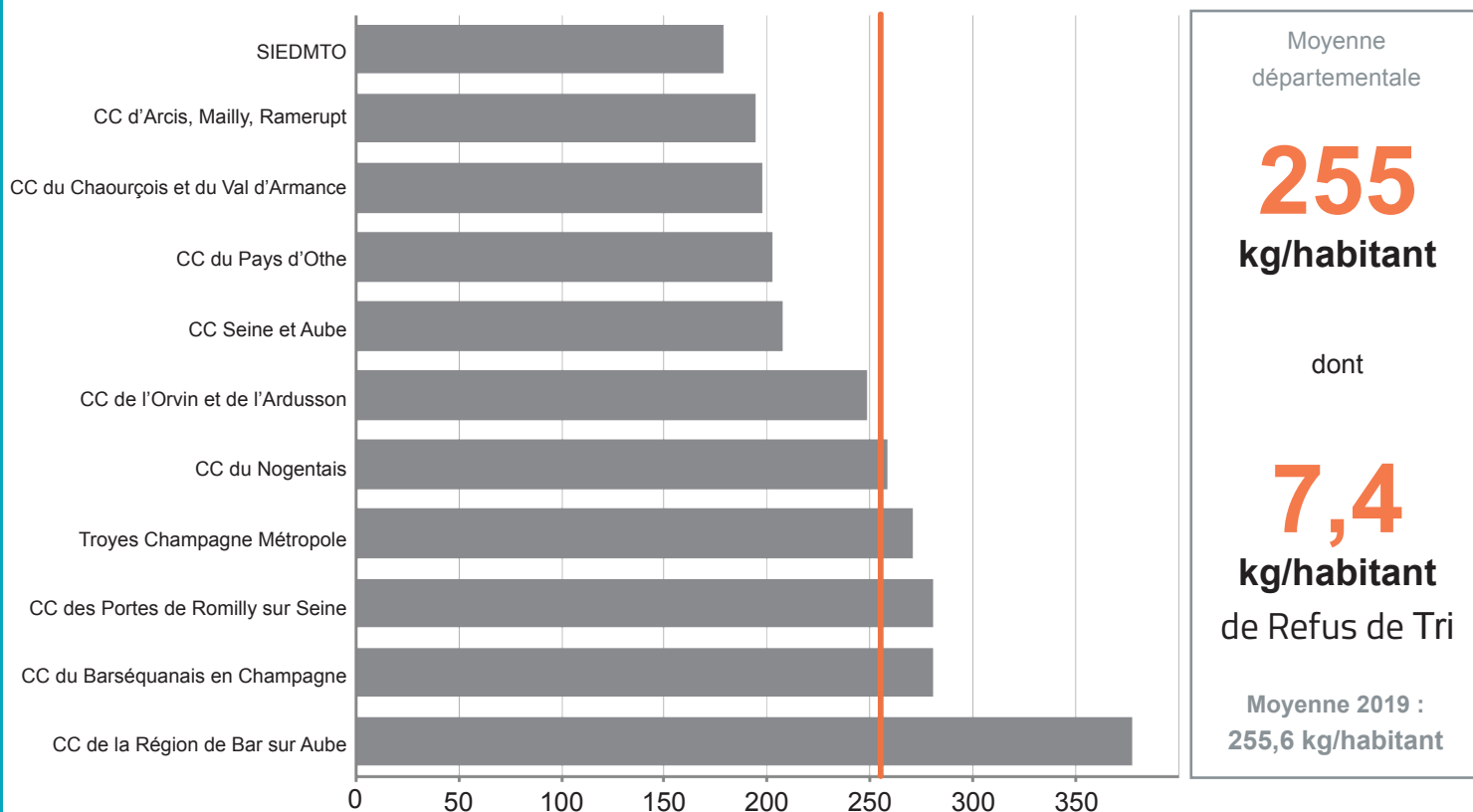
ECO-ORGANISME

- CITEO Emballage
- CITEO Papiers

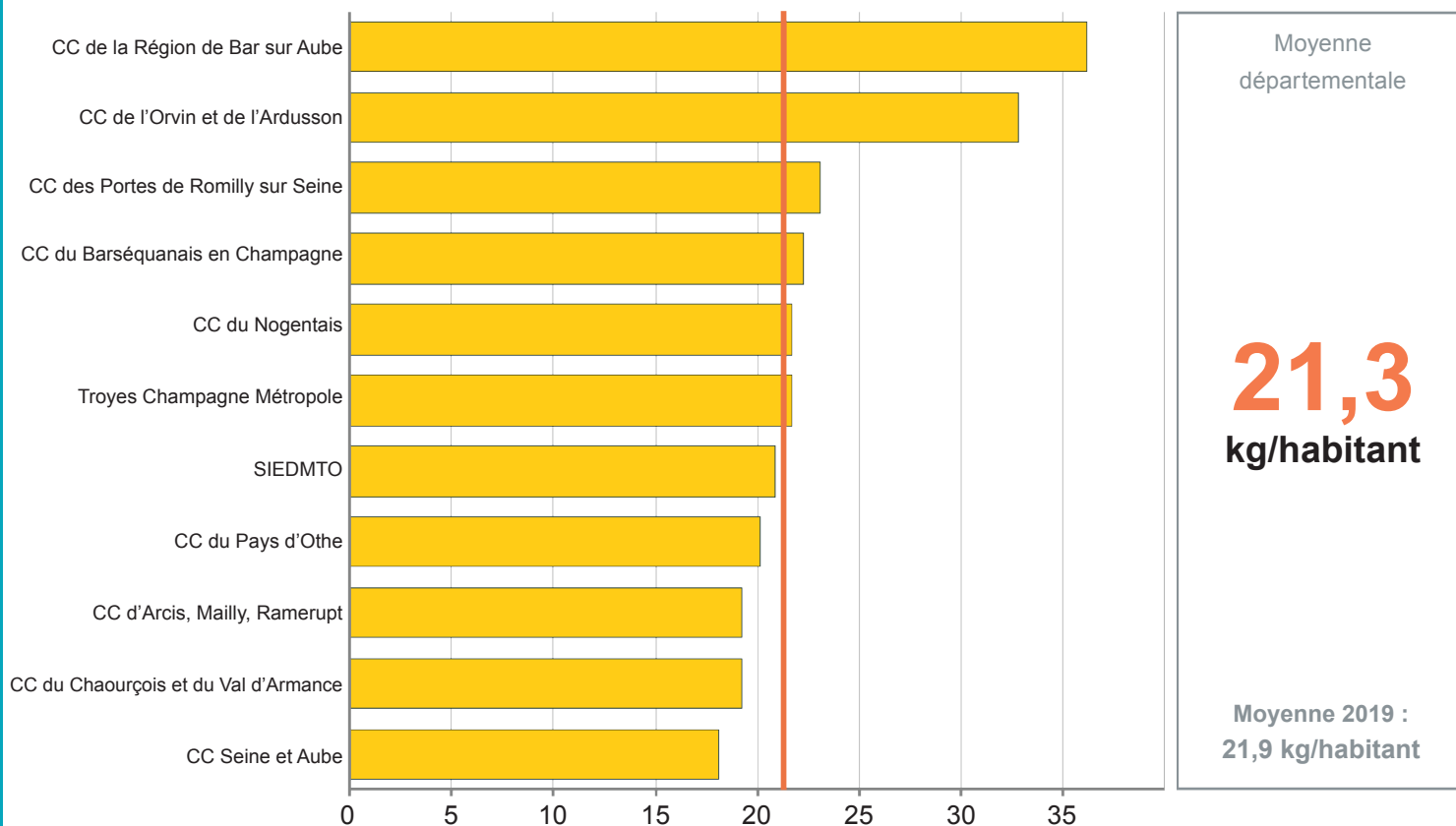
VALORISATION MATIÈRE

- Acier
- Aluminium
- Briques
- Cartons
- Papiers
- Plastiques
- Verre

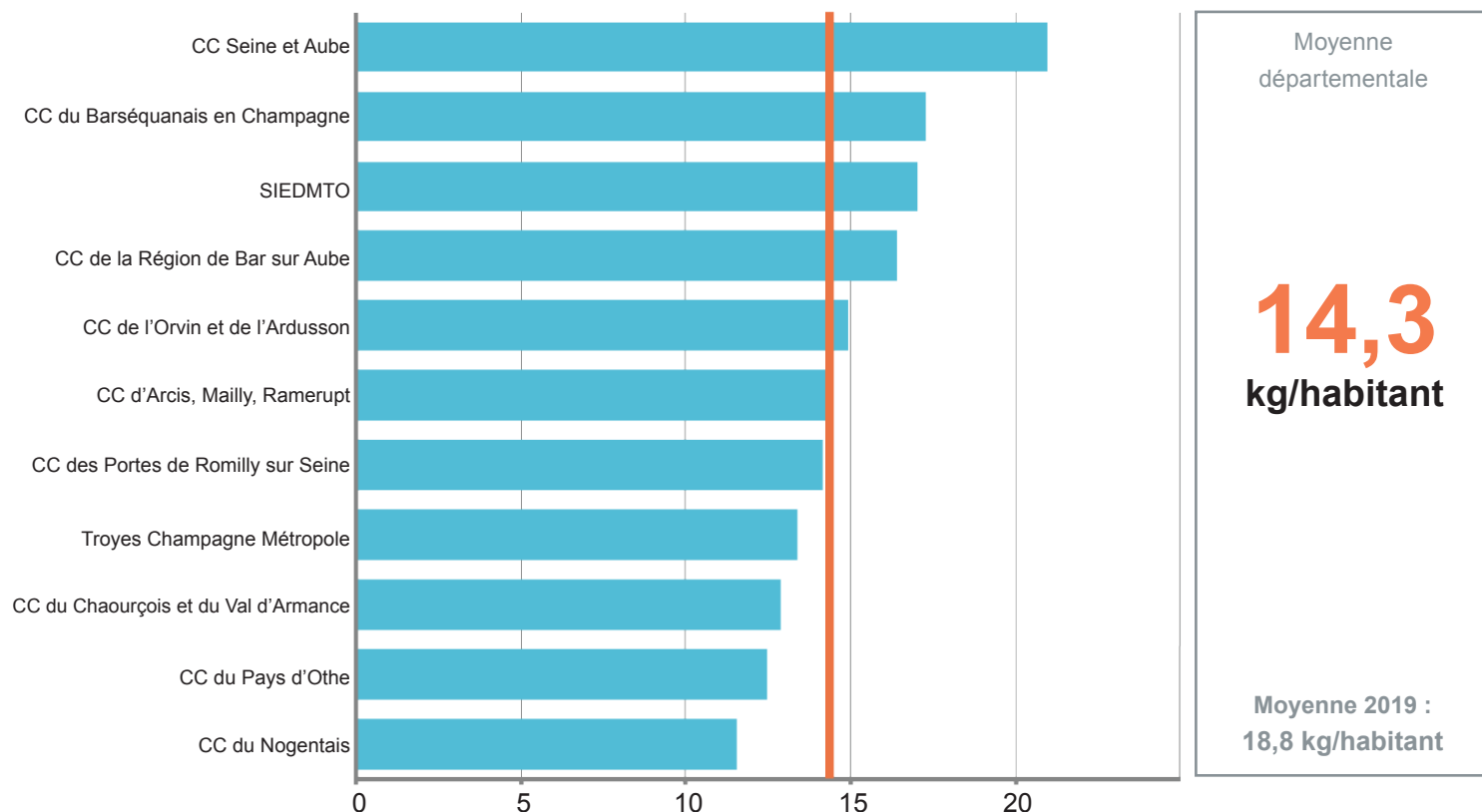
PERFORMANCES EN ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES - REFUS DE TRI INCLUS (en Kg / Habitant)



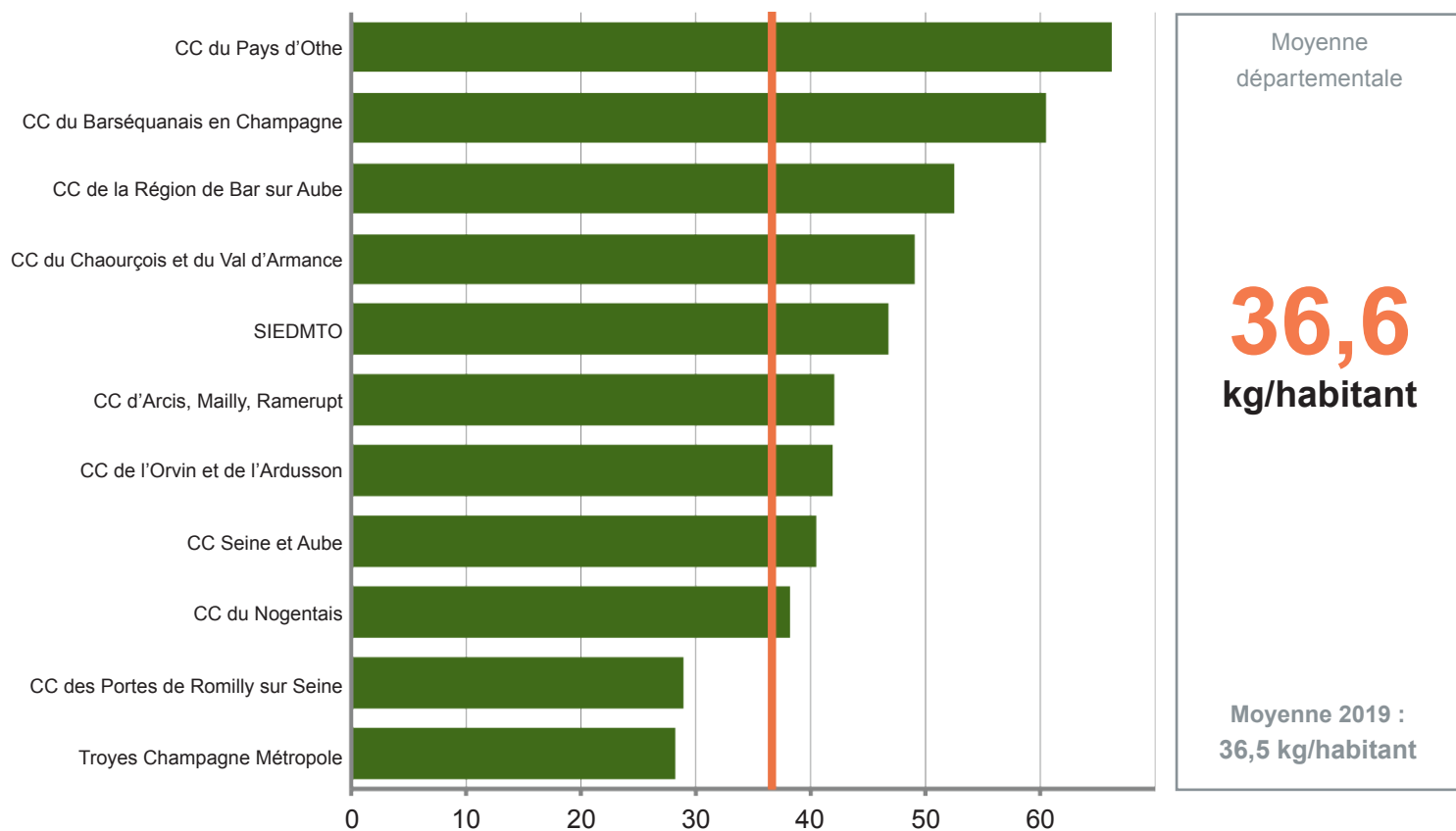
PERFORMANCE VALORISATION EMBALLAGE (HORS PAPIER ET VERRE) (en Kg / Habitant)



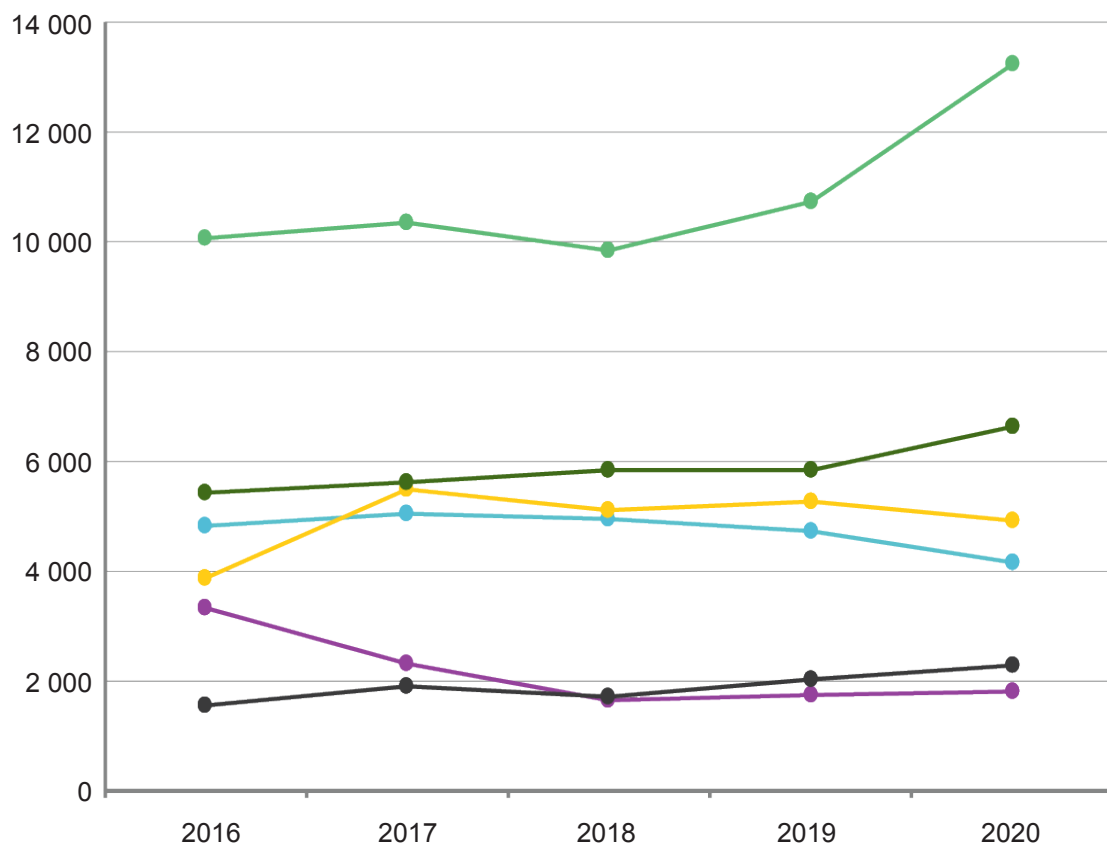
PERFORMANCE EN PAPIERS - TOUS LOTS CONFONDUS (en Kg / Habitant)



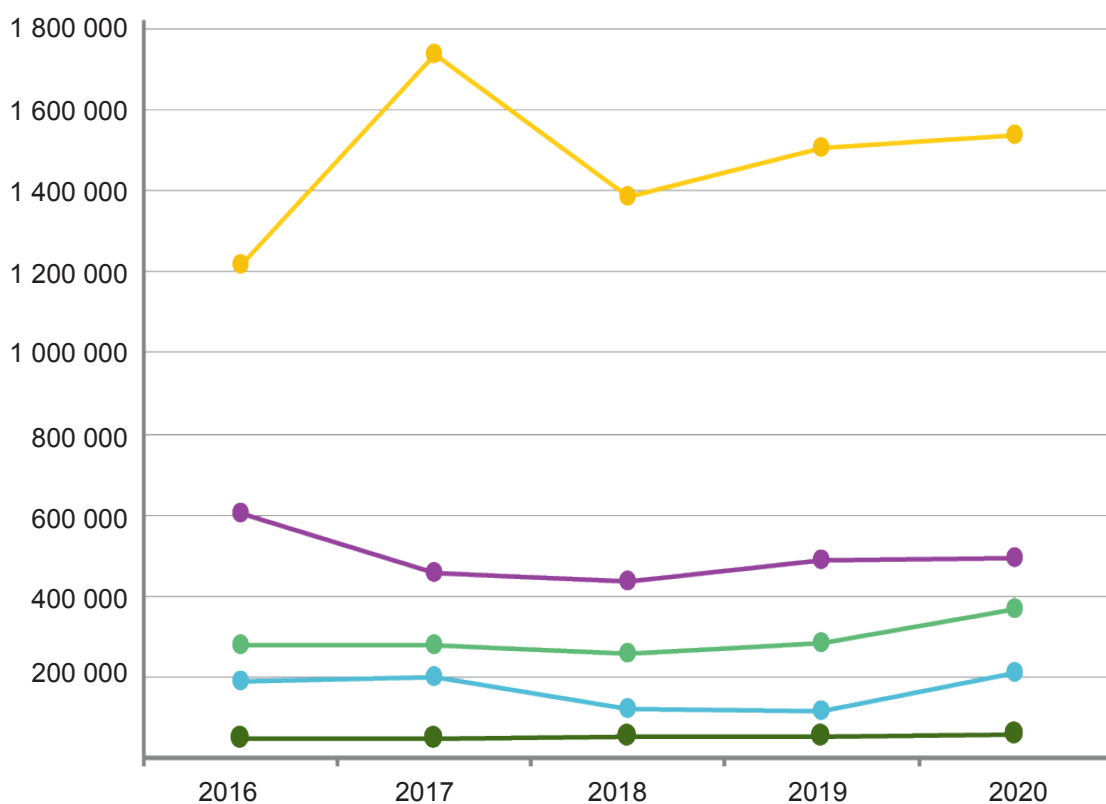
PERFORMANCE EN VERRE (en Kg / Habitant)



DÉCHETS VALORISABLES TRAITÉS (TONNES)



COÛT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS VALORISABLES (EUROS TTC)



Transfert et tri des emballages

Transfert des papiers

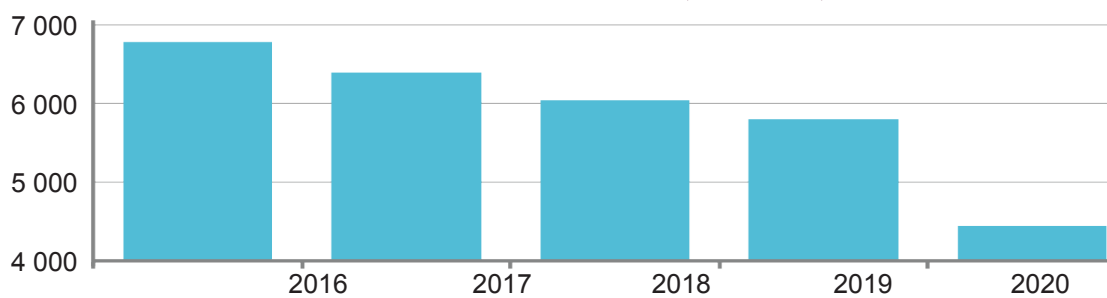
Compostage des déchets verts dont les biodéchets

Traitement des refus issus du tri et du compostage

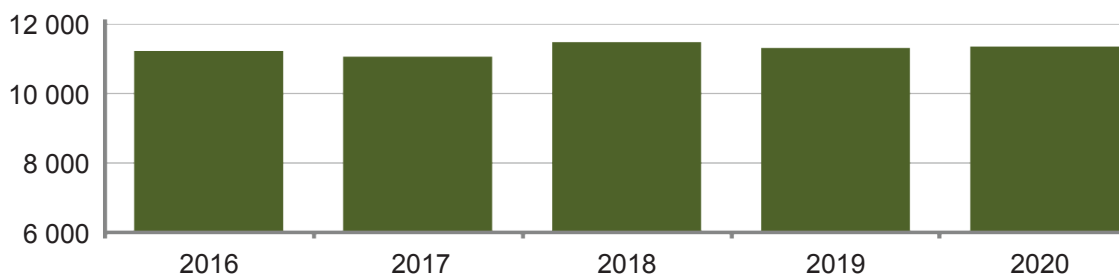
Transfert du verre

Transfert et tri des emballages en extension, en mélange ou non avec les papiers

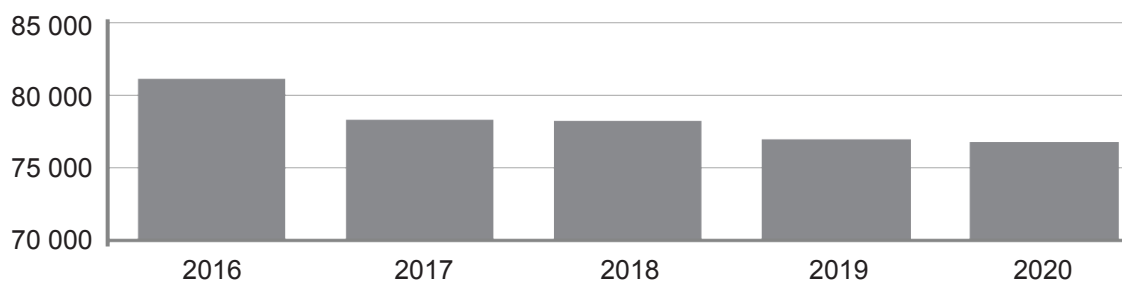
PAPIERS VALORISÉS (TONNES)



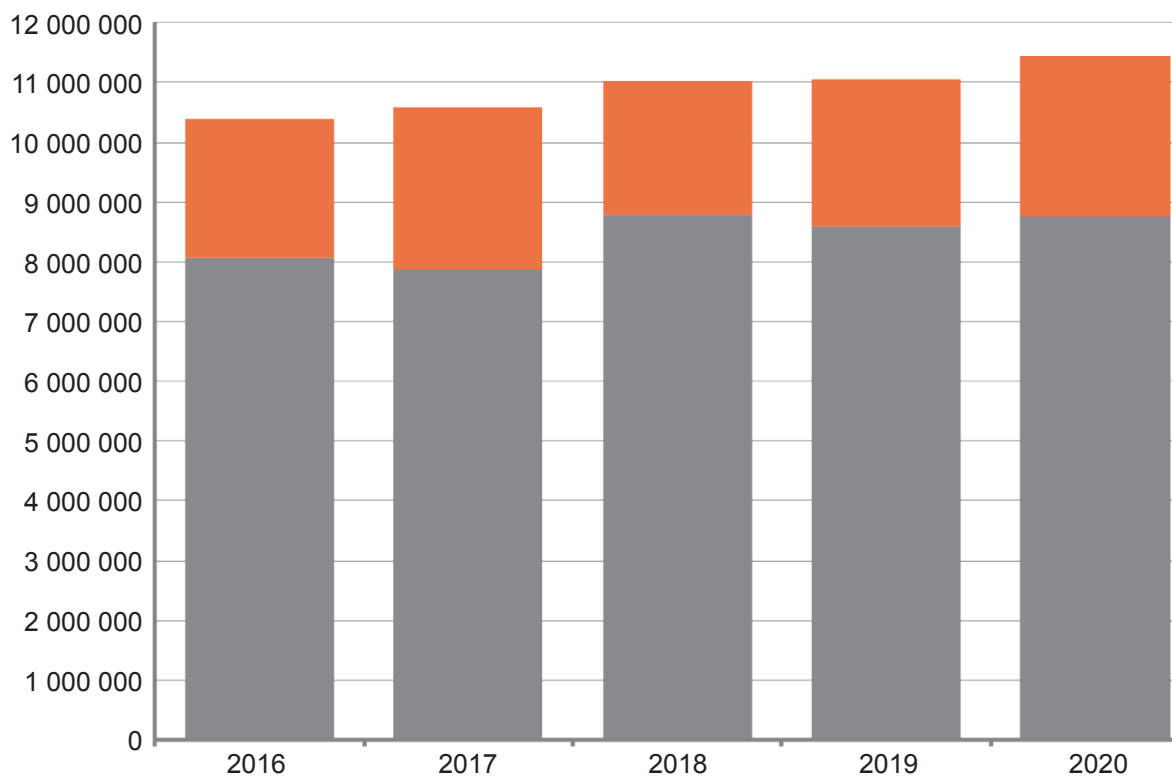
VERRE VALORISÉ (TONNES)



ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (TONNES)



COÛT DE TRAITEMENT GLOBAL (EUROS TTC)



■ Marchés de tri et de compostage

■ Marchés de traitement des déchets ménagers résiduels



Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube

Cité administrative des Vassaulles
22 rue Grégoire-Pierre Herluisson
CS 93047
10012 TROYES Cedex



03 25 83 26 28



sdeda.fr



03 25 83 23 94



[SyndicatDechetsAube](https://www.facebook.com/SyndicatDechetsAube)



contact@sdeda.fr



[Sdeda10](https://twitter.com/Sdeda10)